



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
17 mars 2022	
DATE D’AFFICHAGE	
2 5 MARS 2022	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 2 5 MARS 2022 et publication du 2 5 MARS 2022 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-quatre**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **dix-sept mars deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Étaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Patrick PORNET (arrive à 20h15), Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrive à 20h20) et Lucie ROCH.

Absents avec excuse :

André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Lucie ROCH

OBJET : 2022-013 : Aide aux populations d'Ukraine – concours financier au CCAS de Roanne

Considérant l'urgence humanitaire liée à la situation en Ukraine et la nécessité de mettre en place rapidement des capacités de soutien, d'accueil et d'accompagnement de populations touchées par le conflit.

Considérant la capacité juridique et logistique du Centre Communal d'Action Sociale de Roanne de centraliser le concours financier des communes et de constituer un fonds de solidarité.

Vu la réunion des Maires de l'arrondissement de Roanne du 1er mars 2022 et l'approbation unanime d'un concours financier de chaque commune à hauteur d'un euro par habitant.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220324-2022-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Publication : 25/03/2022

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'apporter** un concours financier à hauteur d'un euro par habitant, soit un montant de 2190 euros au fonds de solidarité mis en place au CCAS de Roanne pour soutenir, accueillir, accompagner les populations touchées par la situation en Ukraine.
- **De Verser** le montant de ce concours financier au centre communal d'action sociale de Roanne.
- **D'imputer** cette dépense correspondante sur le compte 6748 la section de fonctionnement du budget général.

Le Maire, le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,



A PERREUX, le 25 mars 2022

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE